

La Roche-sur-Yon, le 10 novembre 2022

**Conseil d'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du 8 novembre 2022**

**COMPTE RENDU**

**Administrateurs présents : 22**

Monsieur Manuel Guibert, Madame Angie Leboeuf, Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Alexandra Gaboriau, Madame Angélique Pasquereau, Madame Christine Rampillon, Madame Gisèle Seweryn, Madame Sophie Montalétang, Madame Patricia Lejeune, Madame Marie-Ange Joubert, Madame Cathie Pierre-Eugène, Monsieur Paul Texier, Monsieur Bernard Metay, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Guy Verdu, Madame Elyane Morelet-Chauvin, Madame Annie Henry, Madame Clothilde Limousin, Madame Isabelle Herisset, Madame Corinne Denis, Madame Raymonde Stoecklin.

**Administrateurs donnant pouvoir :**

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang, M. Samuel Berthou à Mme Cathie Pierre-Eugène.

**Administrateurs excusés :**

Monsieur François Gilet, Monsieur Laurent Favreau.

**Administrateurs absents :**

Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Laurence Beaupeu, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Martine Chantecaille, Madame Reyne Douin, Monsieur Frédéric Heraud, Monsieur Jean-Marie Auger.

**Secrétaire de séance : Monsieur Thierry Ganachaud**

Madame la vice-Présidente ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Elle appelle aux remarques éventuelles sur le compte rendu de la séance du 18 mai 2022. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

L'ordre du jour est le suivant :

**1 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE CIAS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS**

*Rapporteur : Madame Bernadette Barré-Idier*

**Contexte :**

Unis-Cité, association régie par la loi de 1901, est née en 1994. Depuis 1995, Unis-Cité propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer environ 8 mois de leur vie à un engagement solidaire collectif. Fin 2020, elle lance, avec le Ministère Délégué à l'Autonomie et le groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Service Civique Solidarité Seniors. En 2022, sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, Unis-Cité propose la mise à disposition de 16 à 20 services civiques afin de mener des interventions réparties entre des visites au domicile des particuliers seniors et au sein d'établissements médico-sociaux.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider le partenariat entre le CIAS et Unis-Cité au travers d'une convention.

**Adopté à l'unanimité**

**2 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ARTICULATION ENTRE L'ORGANISATION GERONTOLOGIQUE DU DEPARTEMENT ET CELLE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

En novembre 2018, le Département et La Roche-sur-Yon Agglomération ont signé une convention de partenariat relative à l'articulation entre l'organisation gérontologique du Département et celle de La Roche-sur-Yon Agglomération, afin de garantir la continuité des accompagnements des ex-usagers du CLIC et des missions de la MAIA. En 2020, cette convention a été renouvelée pour 2 ans afin de maintenir un partenariat actif.

Cette convention prend fin le 12 novembre 2022. Il est proposé de la proroger pour un an, par voie d'avenant, avant d'envisager de la réviser plus globalement, en tenant compte cette fois du schéma gérontologique de l'agglomération qui devrait être adopté dans les prochains mois.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'avenant à la convention du 13 novembre 2020.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 EVOLUTION DU MODE DE CALCUL DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR LES BENEVOLES DU DEPLACEMENT SOLIDAIRE**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

Afin de pouvoir tenir compte des augmentations successives du prix des carburants, il est proposé de modifier le mode de calcul de l'indemnité kilométrique versée par les bénéficiaires du "Transport Solidaire" aux bénévoles qui prennent en charge leurs déplacements.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'utiliser le barème fiscal des indemnités kilométriques avec comme valeur de référence celle d'un véhicule de 5CV, soit 0.60 € (soit une augmentation de 0.10€ du km),
- de diminuer le forfait kilométrique minimum qui était de 10 km en le ramenant à 5 km. (diminution du forfait kilométrique minimum de 5 € à 3 €).

**Adopté à l'unanimité**

### **4 GESTION PAR LE CIAS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION, VIA LE SERVICE ESPACE ENTOUR'AGE, D'UN SERVICE DE DEPLACEMENT SOLIDAIRE**

*Rapporteur : Madame Bernadette Barré-Idier*

Le service Espace Entour'âge organise depuis août 2021 l'activité de "Déplacement solidaire" sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération (à l'exception de Dompierre sur Yon qui a conservé sa propre organisation).

A La Roche-sur-Yon, plusieurs référents tiennent, à tour de rôle, une permanence téléphonique pour répondre aux demandes des 450 bénéficiaires. Pour mener à bien cette action, ces personnes utilisent un téléphone acheté par l'association Solidar'Yon, qui supporte également les frais d'abonnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de prendre en charge les frais d'abonnement téléphonique actuellement supportés par l'Association Solidar'Yon, tout en conservant le numéro d'appel existant,
- de fournir un téléphone aux référents chargés de la permanence téléphonique du « Déplacement solidaire »,
- de signer une convention de mise à disposition du téléphone du CIAS afin de définir les conditions d'utilisation.

### **Adopté à l'unanimité**

Présentation 1 : Schéma directeur de l'autonomie 2023 – 2026.

- Méthodologie
- Phase 1 Définition des objectifs
- Phase 2 Calendrier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 55